

Mercredi 08 août 2018

## Centre de rétention administrative du Canet : la préfecture répond aux accusations de mauvais traitement

Le site Internet « Marseille Infos Autonome » a mis en ligne, le vendredi 07 août 2018, un article concernant les conditions de rétention des étrangers dans le centre de rétention administrative (CRA) du Canet à Marseille. Cette publication, reprise dans la presse locale, affiche des propos mensongers et incorrects. Elle comporte même des propos insultants et diffamatoires pour lesquels le préfet se réserve le droit d'examiner les suites judiciaires qui pourraient être données.

A ce stade, la préfecture tient à apporter les précisions suivantes :

### ■ La climatisation est fonctionnelle

Vendredi 03 août 2018 au matin, les services de l'État ont été informés d'un problème technique sur le système de climatisation du CRA du Canet. Ils ont immédiatement fait appel à une entreprise compétente. Le système était de nouveau fonctionnel dès le début d'après-midi. Pour un usage optimal, il sera intégralement remplacé d'ici la fin de la semaine.

### ■ Le réseau d'eau n'a été coupé que brièvement et pour des raisons de sécurité

Un premier dysfonctionnement a été diagnostiqué dans la nuit de jeudi à vendredi sur le réseau d'eau chaude et résolu quelques heures plus tard. Un second dysfonctionnement est intervenu dans la journée du samedi 04 août 2018, une entreprise spécialisée s'est alors rendue sur place à la demande des services de l'État et a découvert que le ballon d'eau chaude alimentant le CRA présentait une fuite. Dans la mesure où ce ballon est positionné au dessus d'un local électrique et afin d'éloigner tout risque d'électrocution, l'eau a été coupée de 20 heures à 23 heures le samedi 04 août 2018. Entre temps, des bouteilles d'eau ont été distribuées, sans rationnement, aux retenus et au personnel, si bien que les retenus n'ont jamais eu à boire l'eau des W.C.

Par conséquent, le système d'eau froide est parfaitement fonctionnel et l'eau potable est à disposition des retenus.

Les W.C n'ont jamais été défaillants et l'unité médicale du CRA (UMCRA) n'a constaté aucun de problème de santé consécutif à ces dysfonctionnements.

Des problèmes sur le réseau d'eau chaude persistent. Les techniciens de la société de réparation ont mis en œuvre le changement du ballon d'eau chaude des locaux, le lundi 06 août 2018, entraînant deux coupures d'eau d'une heure environ lors desquelles des bouteilles d'eau ont à nouveau été distribuées sans rationnement. En attendant la fin du remplacement de ce ballon défaillant, des dispositions ont été prises pour maintenir l'accès à l'eau chaude, y compris dans les douches, pour tous les retenus.

### ■ Aucune grève de la faim n'est en cours dans le CRA du Canet

Contrairement à tout ce qui a pu être relayé, aucune grève de la faim n'a été menée au sein du CRA jusqu'à ce jour. En effet, aucun refus de plateaux n'a été signalé et le seul motif évoqué par quelques retenus n'ayant pas souhaité se rendre aux réfectoires durant le week-end était le manque d'appétit.

### CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

## ■ Les demandes de libération formulées par des retenus ont été rejetées

Dimanche 05 août 2018, 38 retenus ont saisi le juge des libertés et de la détention (JLD) afin de demander leur libération au motif que leurs conditions de rétention n'étaient pas acceptables. Le JLD s'est rendu sur place et a rejeté leur demande considérant que les éléments fournis à l'appui de la demande ne permettaient manifestement pas de justifier qu'il soit mis fin à leur rétention.

32 retenus ont fait appels de la décision du JLD. A ce jour, mercredi 08 août 2018, l'ensemble des procédures d'appel ont été rejetées par la cour d'appel.

## ■ Le centre de rétention administrative du Canet contrôlé régulièrement

Pour rappel un centre de rétention administrative (CRA) est un lieu surveillé, fermé, dans lequel l'administration retient les étrangers en situation irrégulière faisant l'objet d'une procédure d'éloignement ou ne pouvant pas quitter immédiatement le territoire français. La durée de rétention maximale est fixée à 45 jours.

En France, les conditions matérielles de rétention doivent répondre aux normes de l'article R. 553-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Ces normes assurent des conditions d'accueil, d'accompagnement et d'informations respectueuses du retenu. Pour s'assurer du respect des droits des étrangers, un contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLP) est chargé de contrôler les CRA lors de visites programmées ou inopinées. Sa dernière visite sur le site du Canet s'est déroulée du 28 février au 03 mars 2018.

Le Préfet tient à rappeler que les services de l'Etat s'assurent, chaque jour, que les droits fondamentaux des retenus soient respectés. Ces personnes sont, par conséquent, hébergées, nourries et soignées gratuitement. Elles ont le droit de communiquer avec toute personne de leur choix, y compris avec les autorités consulaires, ou leur avocat. Elles ont accès à un interprète et peuvent rencontrer le personnel de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) – qui possède des bureaux au sein du CRA. Par ailleurs, une association (Forum Réfugiés) est à leur disposition pour les aider dans leurs démarches et faire valoir leurs droits. Ils peuvent également formuler une demande d'asile – auprès du chef de centre ou de son adjoint ou au responsable de la gestion des dossiers – dans les cinq premiers jours à compter de la notification de ses droits. En effet, l'ensemble des droits précédemment cités sont notifiés aux retenus dès leur entrée dans le CRA.

## CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)